

Fonds de recherche du Québec

Nature et Technologies Santé Société et Culture



Plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap

2025-2026

Plan d'action adopté par le conseil d'administration du Fonds de recherche du Québec à sa séance du 20 juin 2025, conformément à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, RLRQ, c. E-20.1.

Une version accessible de ce document est disponible en ligne. Si vous éprouvez des difficultés techniques ou pour obtenir une version adaptée, veuillez communiquer avec nous au edi@frq.gouv.qc.ca.

Citation suggérée : Fonds de recherche du Québec, *Plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap* (2025).

Table des matières

Préambule.....	4
Portrait de l'organisation.....	4
Groupe de travail responsable du plan d'action	5
Consultation de personnes en situation de handicap	6
Réalisations passées	7
Obstacles et mesures planifiées pour 2025-2026	8
Reddition de compte gouvernementale.....	12
Questions ou commentaires sur ce plan d'action.....	12

Préambule

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, c. E– 20.1) exige que chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins 50 personnes produise et publie chaque année un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes en situation de handicap (art. 61.1).

Le Fonds de recherche du Québec (FRQ), présente ici son premier plan d'action, qui vise les personnes en situation de handicap¹ au sein de la communauté qu'il dessert, de même qu'au sein de son personnel.

Portrait de l'organisation

Le 1^{er} juin 2024 est entrée en vigueur la *Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche* (L.Q. 2024, c.16). À compter de cette date, le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, le Fonds de recherche du Québec – Santé et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture ont été regroupés en une seule société d'État : le Fonds de recherche du Québec (FRQ). Le scientifique en chef du Québec occupe d'office le rôle de président-directeur général du FRQ.

Le FRQ emploie environ 125 personnes réparties sur deux sites, l'un à Montréal et l'autre à Québec. Son mandat est de soutenir et promouvoir l'excellence en recherche et la formation de la relève en recherche dans les secteurs des sciences naturelles et du génie, des sciences de la santé, des sciences sociales et humaines, des arts et lettres.

Grâce à ses programmes de bourses d'excellence et de subventions, le FRQ soutient chaque année des milliers de membres de la relève étudiante et postdoctorale, de chercheurs et de chercheuses, de même que des centaines de projets de recherche et des dizaines d'équipes, de centres et de regroupements de recherche.

L'évaluation des demandes de financement est réalisée par des comités externes regroupant des chercheuses et chercheurs du Québec, du Canada ou de l'international, recrutés chaque année en fonction de leur expertise dans les disciplines visées par les demandes de financement reçues par le FRQ.

¹ Bien que la Loi utilise l'expression « personne handicapée », le FRQ préfère l'utilisation de « personne en situation de handicap », cette expression reflétant mieux le caractère situationnel du handicap, qui résulte de l'interaction entre la personne et son environnement.

Groupe de travail responsable du plan d'action

L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action ont été confiées à un groupe de travail formé au sein de l'organisme et dont les membres ont les responsabilités suivantes :

- Identifier les obstacles dans leur secteur d'activité respectif de même qu'au sein de l'organisme ;
- Proposer des mesures pour réduire les obstacles identifiés ;
- Assurer la mise en œuvre des mesures relevant de leur direction ;
- Suivre l'avancement des mesures relevant de leur direction.

Coordonné par la conseillère stratégique en matière de pratiques inclusives, le groupe inclut des personnes en situation de handicap et rassemble des personnes représentant presque toutes les directions de l'organisation, soit :

- Affaires éthiques et juridiques
- Communications et de la mobilisation des connaissances
- Finances
- Planification et performance
- Ressources humaines
- Technologies de l'information
- Direction scientifique – secteur Nature et technologies
- Direction scientifique – secteur Société et culture
- Direction scientifique – secteur Santé

Les rencontres du groupe de travail, qui se poursuivront au cours de l'année, permettront au FRQ de demeurer vigilant quant à l'adéquation entre les besoins et les mesures mises en œuvre.

Consultation de personnes en situation de handicap

Dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'action, des personnes en situation de handicap faisant partie de la communauté de recherche desservie par le FRQ ont été consultées au sujet des obstacles qu'elles auraient pu rencontrer dans l'accès aux programmes et services du FRQ.

Le FRQ a mandaté un organisme externe afin de mener cette consultation, dont les objectifs étaient :

- Identifier les obstacles et défis rencontrés par des personnes vivant avec différents types de handicaps dans l'accès au financement du FRQ (accès aux informations, accessibilité des plateformes, règles des programmes, etc.).
- Dégager des pistes de solutions qui permettraient de réduire les différents obstacles identifiés.

En ce qui concerne le FRQ en tant que milieu de travail, des pistes d'action ont été identifiées notamment grâce à des entrevues et un sondage menés auprès du personnel, dans le cadre d'une évaluation de la diversité et de l'inclusion au sein de l'organisation. De plus, les membres du groupe de travail ont pu faire part de certains obstacles rencontrés par des membres du personnel vivant avec un handicap.

Réalisations passées

Comme le FRQ est nouvellement assujéti à l'article 61.1 de la Loi, le plan d'action 2025-2026 est le premier qu'il produit. Il ne contient donc pas de bilan de l'année précédente. Toutefois, plusieurs mesures touchant les personnes en situation de handicap ont été mises en place au cours des années. Parmi les principales mesures réalisées, notons :

- Différentes formations offertes au personnel en lien avec le handicap et l'accessibilité ;
- Des mesures d'exception pour certaines conditions d'admissibilité aux programmes de financement, pour les personnes en situation de handicap (p. ex., possibilité de prolongation ou exemption des périodes d'admissibilité) ;
- L'implantation en 2021 d'un questionnaire d'auto-identification permettant de connaître notamment la représentation des personnes en situation de handicap parmi les personnes candidates et financées dans les programmes du FRQ ;
- L'implantation en 2021 d'un nouveau site Web respectant le Standard sur l'accessibilité des sites Web du gouvernement du Québec (SGQRI 008 2.0) ;
- L'adoption en 2022 d'une directive relative aux accommodements pour le personnel du FRQ ;
- La mise à jour en 2025 de l'information disponible dans le site Web du FRQ concernant l'accessibilité.

Obstacles et mesures planifiées pour 2025-2026

Obstacle 1 : Barrières à l'accessibilité dans le processus de demande de financement

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Échéance	Responsable
Améliorer l'accessibilité de la documentation nécessaire à la préparation d'une demande de financement	Améliorer l'accessibilité des informations contenues dans l' <i>Énoncé relatif à la protection des renseignements personnels et confidentiels</i>	Date de mise à jour de l'Énoncé	Mars 2026	Affaires éthiques et juridiques
	Rendre disponibles les règles des programmes harmonisés de bourses de formation, en versions adaptées pour logiciels de lecture d'écran	Programmes pour lesquels une version accessible des règles est disponible	Juillet 2025	Planification et performance
Améliorer l'accessibilité du processus de demande de financement	Implanter graduellement, à partir de juillet 2025, une nouvelle plateforme répondant aux Standards sur l'accessibilité des sites Web SGQRI 008 3.0 du gouvernement du Québec	Nombre de programmes utilisant la nouvelle plateforme pour le dépôt des demandes de financement	Juillet 2027	Technologies de l'information

Obstacle 2 : Lacunes dans l'accessibilité de certains événements organisés par le FRQ

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Échéance	Responsable
Renforcer l'accessibilité des événements organisés par le FRQ pour les personnes en situation de handicap	Produire des lignes directrices pour l'organisation d'événements accessibles	Date d'adoption des lignes directrices	Mars 2026	Communication et mobilisation des connaissances
	Sensibiliser le personnel impliqué dans l'organisation d'événements à la prise en compte des handicaps en situation d'urgence	Nombre de personnes sensibilisées	Déc. 2025	Communication et mobilisation des connaissances
Assurer le respect des exigences en matière d'accessibilité dans les contrats de service octroyés par le FRQ	Inclure la prise en compte de l'accessibilité dans la directive sur la gestion contractuelle lors de sa mise à jour	Date de la mise à jour	Mars 2026	Finances
	Sensibiliser le personnel impliqué dans la gestion des contrats à la prise en compte de l'accessibilité dans l'acquisition de biens et services	Nombre de personnes sensibilisées	Mars 2026	Finances

Obstacle 3 : Méconnaissance au sein du personnel des réalités des personnes en situation de handicap et des mesures favorisant l'accessibilité

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Échéance	Responsable
Former et sensibiliser le personnel aux réalités et aux besoins des personnes en situation de handicap	Diffuser les capsules d'autoformation de l'Office des personnes handicapées du Québec sur l'accueil des personnes en situation de handicap	Date de diffusion des capsules	Mars 2026	Ressources humaines
	Offrir au personnel des séances de formation sur la création de documents accessibles	Nombre de membres du personnel ayant suivi la formation	Mars 2026	Ressources humaines
	Organiser une séance d'information pour le personnel, concernant le présent plan d'action	Nombre de membres du personnel ayant assisté à la séance d'information	Sept. 2025	Affaires éthiques et juridiques
Faire mieux connaître les exigences légales et gouvernementales liées au handicap et auxquelles le FRQ est assujetti	Diffuser une capsule d'information sur la Politique « L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées »	Nombre de membres du personnel ayant visionné la capsule	Déc. 2025	Affaires éthiques et juridiques
	Diffuser l'autoformation en ligne de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur l'obligation d'accommodement	Nombre de membres du personnel ayant suivi la formation	Déc. 2025	Affaires éthiques et juridiques

Obstacle 4 : Barrières à l'accès, au maintien et à la progression en emploi des personnes en situation de handicap

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Échéance	Responsable
S'assurer que toutes les personnes en situation de handicap employées par le FRQ bénéficient d'un milieu de travail accessible	Diffuser des capsules à l'interne sur les mesures visant à réduire les obstacles pour le personnel en situation de handicap	Nombre de capsules diffusées	Mars 2026	Ressources humaines
	S'assurer que toutes les formations offertes au personnel par la direction des ressources humaines permettent l'activation des sous-titres	Part des formations offertes permettant l'activation des sous-titres	En continu	Ressources humaines
Favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap	Ajouter une mention de la disponibilité de mesures d'accommodement dans les trois étapes de recrutement et d'embauche.	Étapes où la mention est ajoutée	Déc. 2025	Ressources humaines
	Diversifier les bassins de recrutement et les canaux de diffusion des offres d'emploi	Nouveaux canaux de diffusion	Mars 2026	Ressources humaines

Reddition de compte gouvernementale

La politique *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* « a pour but de mettre en place au sein de l'Administration toutes les conditions qui permettront aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public ».² Dans le cadre de cette politique, les ministères et organismes publics doivent rendre compte chaque année des éléments suivants :

- Nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public ;
- Mesures d'accommodement dont ils se sont dotés pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à leurs documents et à leurs services.

En 2024-2025, le FRQ n'a reçu aucune plainte relativement à l'accès à ses documents ou ses services et n'a eu à se doter d'aucune mesure d'accommodement pour permettre cet accès.

Questions ou commentaires sur ce plan d'action

Les demandes d'information, les commentaires et les suggestions sur ce plan d'action peuvent être adressés à la conseillère stratégique du FRQ en matière de pratiques inclusives, par courriel (edi@frq.gouv.qc.ca) ou par téléphone (418 643-8560 ou sans frais 1 888 653-6512, poste 3491).

² [L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées — Politique gouvernementale — Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux](#)